RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00147
Numéro SIREN : 328 064 381
Nom ou dénomination : SECAM

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 2971

2971

SECAM
Société Anonyme au capital de 37 500 euros
Saint Amancet – 81110 DOURGNE
SIREN 328 064 381 R.C.S. CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2019

-

PROCES-VERBAL

Le 18 juin 2019 à 9 heures, les administrateurs de la société SECAM se sont réunis en Conseil d'administration dans les bureaux de la société de la Société Colas Sud-Ouest à Mérignac (33700), Avenue Charles Lindbergh, sous la présidence de Monsieur Philippe DURAND.

Sont présents :

- Philippe DURAND, Président du Conseil d'administration,
- VERMEULEN MATERIAUX, administrateur, représenté par Jean-Claude VERMEULEN,
- Rémy DAUBIE, administrateur
- Bernard TRIPONEL, administrateur
- Emmanuel JEANNINGROS, administrateur

Assistent à la réunion :

- Boris URSAT
- Axel FLEURIET

Est absent :

- Pascal ENJALBERT, administrateur

Le quorum de la moitié au moins des administrateurs étant atteint, le Conseil délibère valablement.

1 - Direction Générale

Démission du Président Directeur Général

Philippe DURAND indique au Conseil qu'il a pris la décision de démissionner de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de Président-Directeur Général à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Philippe DURAND pour son action à la présidence de la société et sa contribution à son développement.

Cooptation d'un Administrateur

Considérant qu'il est de l'intérêt de la société de procéder à la nomination d'un administrateur à titre provisoire, Emmanuel JEANNINGROS propose de coopter Boris URSAT, en qualité d'Administrateur, cette cooptation prenant effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil décide de nommer Boris URSAT administrateur, cette nomination devant être soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale. Boris URSAT exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

C.S.

Boris URSAT, présent à la séance, accepte ledit mandat et déclare qu'il n'exerce ou n'a exercé aucune fonction, et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'administrateur.

Nomination du Président-Directeur Général

Emmanuel JEANNINGROS, propose au Conseil de nommer Boris URSAT Président-Directeur Général de la société SECAM, cette nomination prenant effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil nomme Boris URSAT en qualité de Président-Directeur Général de la société.

Il assurera sous sa responsabilité la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers.

Boris URSAT déclare accepter les fonctions de Président-Directeur Général et remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent. Il déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi lui attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société dans la limite de l'objet social.

Révocation d'un Administrateur

Philippe DURAND indique au Conseil qu'il a pris la décision de révoquer de son mandat d'administrateur à effet immédiat Pascal ENJALBERT.

Le Conseil entérine cette révocation.

Cooptation d'un Administrateur

Considérant qu'il est de l'intérêt de la société de procéder à la nomination d'un administrateur à titre provisoire, Emmanuel JEANNINGROS propose de coopter Axel FLEURIET, en qualité d'Administrateur, cette cooptation prenant effet à l'issue du présent Conseil.

Le Conseil décide de nommer Axel FLEURIET administrateur, cette nomination devant être soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale. Axel FLEURIET exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Axel FLEURIET, présent à la séance, accepte ledit mandat et déclare qu'il n'exerce ou n'a exercé aucune fonction, et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'administrateur.

2 - Pouvoirs

Le Conseil d'Administration donne pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et ou publications prescrits par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 20.

Le Président | Le Secrétaire | Un Administrateur





